



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Par HPV



CYTOLOGIE ET HPV : UN PARCOURS DE SOIN SIMPLE ET MAÎTRISÉ

[**3000** nouveaux cancers et **1100** décès évitables chaque année*]

Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus à ADN de petite taille, très résistants, qui infectent les épithéliums cutanés et les muqueuses.

L'infection à HPV est l'infection sexuellement transmissible (IST) la plus fréquente et se transmet par contact cutanéomuqueux. Environ 40 types d'HPV infectent les épithéliums muqueux, ils sont classés en fonction de leur potentiel oncogène.

Une infection par des types à faible risque ou non oncogènes, tels que les types 6 et 11, peut provoquer des anomalies bénignes des cellules cervicales, des verrues génitales ou condylomes et des papillomes laryngés.

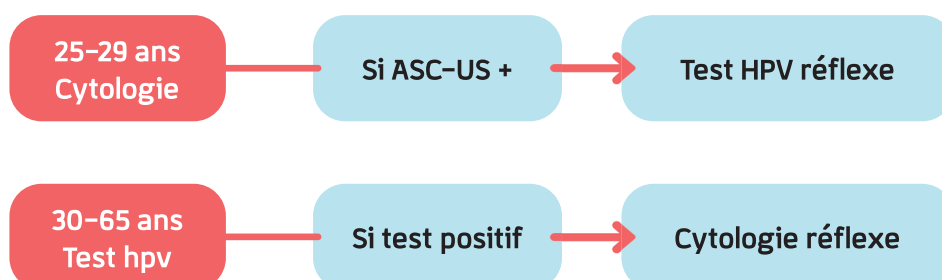
→ Les types d'HPV à haut risque (types 16 et 18 principalement), ou oncogènes, agissent en tant que carcinogènes dans le développement du cancer du col de l'utérus, d'autres cancers anogénitaux et des cancers de l'oropharynx.

→ L'HPV16 est l'HPV à haut risque le plus fréquemment détecté dans la population, il est de loin le type prédominant causant le cancer du col utérin dans le monde (~60%), suivi du HPV18 (~15%).

LE DÉPISTAGE EN PRATIQUE

La prise en charge du dépistage de cancer du col utérin par la recherche primaire du génome de Papilloma Virus Humain (HPV) publiée au Journal Officiel est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une campagne nationale de dépistage organisée selon la recommandation de l'INCA et de la H.A.S.

→ 2 choix de dépistage primaire sont proposées selon l'âge des patientes :



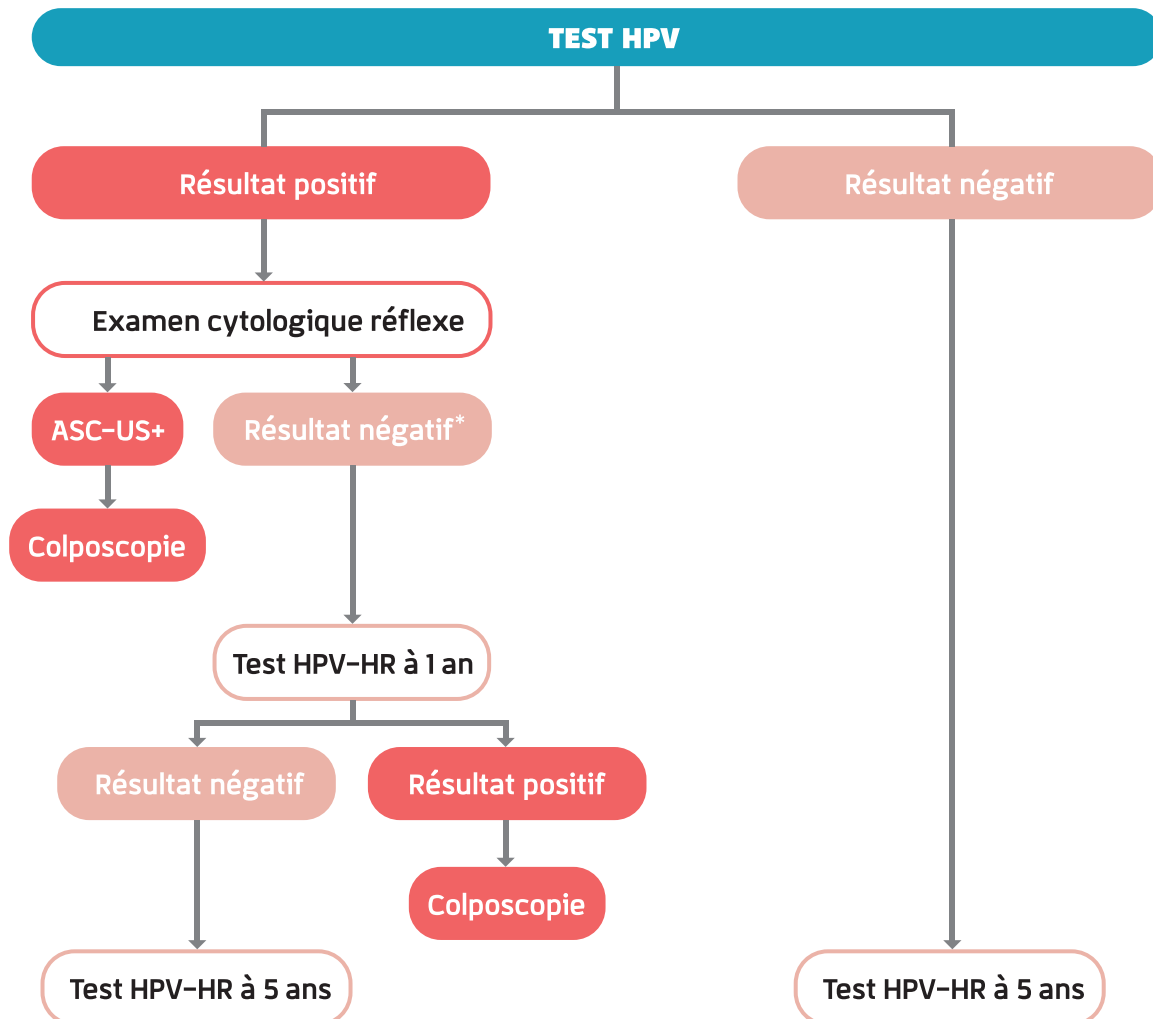
PRISE EN CHARGE

→ Le test HPV est pris en charge pour les femmes de 30 à 65 ans.

Les laboratoires de biologie médicale, grâce à leur maillage territorial et à leur présence de leur locaux professionnels de santé compétents et disponible, peuvent jouer un rôle déterminant dans cet accès au dépistage.

ALGORITHME DÉCISIONNEL

Pour les femmes âgées de 30 à 65 ans auxquelles un test HPV a été proposé en dépistage primaire du CCU.



QUELS PRÉLÈVEMENTS RÉALISER ?

→ Prélèvement cervical : il est important d'utiliser un milieu compatible pour la PCR et la cytologie (cytobrosse en milieu liquide).

→ Un auto-prélèvement est aussi possible, parlez-en à votre biologiste



*Source : Site web Santé Publique France, Sept 2019.

Bibliographie : Rapport HAS : Évaluation de la recherche des papillomavirus humains (HPV) en dépistage primaire des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus et de la place du double immuno-marquage p16/Ki67 - Juillet 2019